

# 3<sup>ème</sup> Préparatoire à l'enseignement Professionnel dans le cadre de la réforme du collège



# **1. Les mesures communes à toutes les classes de 3ème**

# A la rentrée de septembre 2016

- **Le socle commun est redéfini.**
- **Les cycles d'enseignement sont réorganisés**
- **Les programmes sont réécrits en lien direct avec le socle.**
- **Les enseignements sont réorganisés et les pratiques pédagogiques diversifiées**
- **Les parcours éducatifs**
- **Une nouvelle évaluation pour un nouveau brevet dès la session 2017**

# Le nouveau socle commun

➤ 5 domaines de formation

➤ Des objectifs dans chacun d'eux

2. Les méthodes et outils pour apprendre

3. La formation de la personne et du citoyen

4. Les systèmes naturels et les systèmes techniques

1. Les langages pour penser et communiquer

5. Les représentations du monde et l'activité humaine

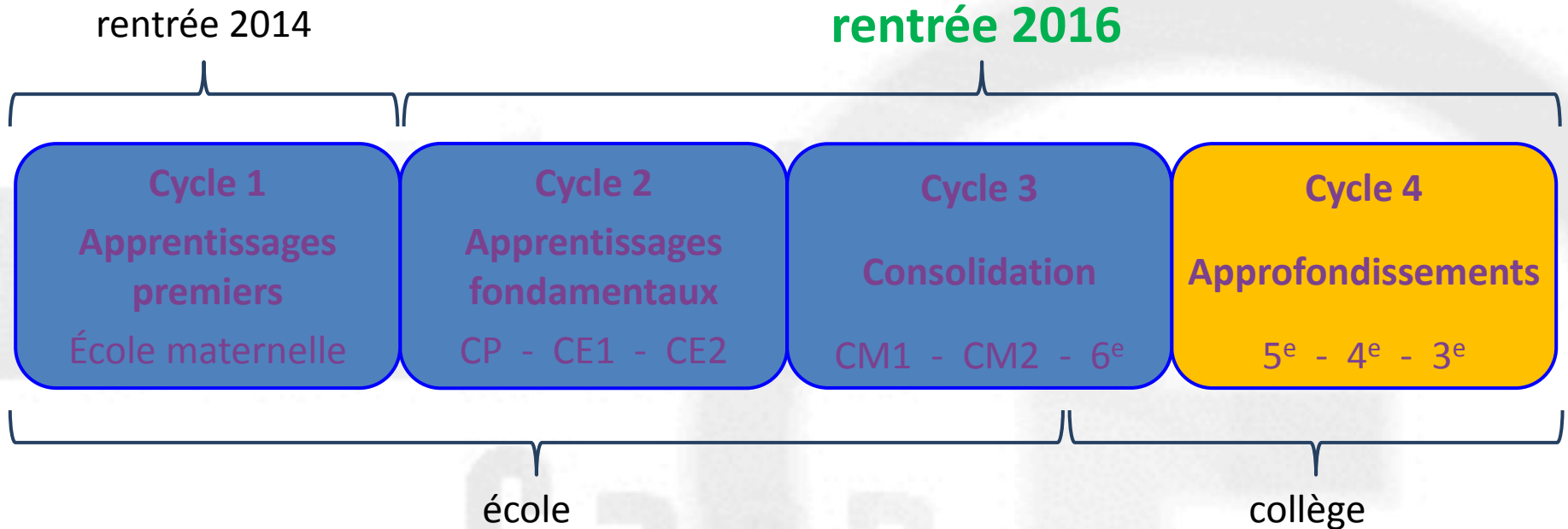
Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit

Comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère et, le cas échéant, une langue régionale

Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques

Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps

# Les nouveaux cycles



**Tous les niveaux**, du CP à la 3<sup>e</sup>, passent dans les nouveaux cycles à la rentrée 2016.

Le cycle 3 est à cheval sur école et collège : **une collaboration à renforcer** dans le cadre, notamment, du **conseil école-collège**.

# Organisation des enseignements

## Règles générales

**Des enseignements communs incluant**

**Des enseignements complémentaires :**

**Accompagnement personnalisé**

**et**

**Enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI)**

# Les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI)

- Construits autour de huit thématiques interdisciplinaires



# Les parcours éducatifs

Ils visent à favoriser la continuité des apprentissages et à créer les conditions de réussite tout au long de la scolarité de chaque jeune.

Ces parcours se construisent avec les équipes pédagogiques en s'appuyant sur les grands axes définis par les textes.

Ils sont également le lieu privilégié pour faire vivre des partenariats au service des projets des élèves.

- Parcours citoyen
- Parcours d'éducation artistique et culturelle
- Parcours avenir
- Parcours éducatif de santé



# Une nouvelle évaluation pour un nouveau brevet

- Un nouveau DNB dès la session 2017
- Un livret scolaire de la scolarité obligatoire au format numérique

## **2. Les mesures spécifiques à la classe de 3<sup>ème</sup> préparatoire à l'enseignement professionnel**

Un cadre national applicable à la classe de 3<sup>ème</sup>  
dites « Préparatoire à l'enseignement  
professionnel »

L'arrêté du 2-02-2016 (B.O.E.N n°6 du 11-02-2016)

# Faire évoluer le projet pédagogique de la classe

**Arrêté du 2-2-2016 - J.O. du 5-2-2016 : Classes de troisième dites « préparatoires à l'enseignement professionnel »**

**Article 3** - Les enseignements complémentaires concourent à la découverte de différents champs professionnels afin de permettre aux élèves de construire leur projet de formation et d'orientation, sans se limiter à ce seul objectif.

En développant :

- L'enseignement de complément « Découverte Professionnelle »
- Les compétences du nouveau socle
- Les enseignements communs
- Les enseignements complémentaires : AP et EPI
- Les parcours éducatifs

# Une dotation horaire supplémentaire

**Arrêté du 2-2-2016 - J.O. du 5-2-2016 : Classes de troisième dites « préparatoires à l'enseignement professionnel »**

**Article 4** - Conformément à l'article 9 de l'arrêté du 19 mai 2015 susvisé, une dotation horaire spécifique de six heures vient s'ajouter à la dotation horaire supplémentaire prévue à l'article 7 de l'arrêté du 19 mai 2015 susvisé. Cette dotation supplémentaire de six heures est attribuée afin de permettre aux élèves de troisième préparatoires à l'enseignement professionnel de suivre un enseignement de complément de découverte professionnelle.

**6 heures hebdomadaires (216 heures annualisées)**

# Volumes horaires des enseignements

Les volumes horaires applicables aux élèves de troisième préparatoires à l'enseignement professionnel sont définis par la grille ci-dessous.

<b>Enseignements</b>	<b>Horaires hebdomadaires</b>	
Éducation physique et sportive	3 heures	} dont 4 heures <b>d'enseignements complémentaires</b>  (1h AP+3 h EPI ou 2h AP+2h EPI)
Enseignements artistiques	2 heures	
Français	4 heures	
Histoire - Géographie - Enseignement moral et civique	3,5 heures	
Langues vivantes (LV1 et LV2)	5,5 heures	
Mathématiques	3,5 heures	
Sciences et technologie	4,5 heures	
<b>Enseignement de complément</b>		
Découverte professionnelle	6 heures (216 heures annualisées)	
<b>Total</b>	<b>26h + 6h</b>	

Auquel s'ajoutent au moins 10h annuelles de vie de classe

# Découverte professionnelle et parcours avenir

**Arrêté du 2-2-2016 - J.O. du 5-2-2016 : Classes de troisième dites « préparatoires à l'enseignement professionnel »**

**Article 5** - L'enseignement de complément de découverte professionnelle permet notamment aux élèves de découvrir différents métiers et voies de formation des champs professionnels, afin de construire leur projet de poursuite d'études.

Le contenu de l'enseignement de complément de découverte professionnelle est fixé conformément au référentiel du parcours Avenir (parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel).

L'enseignement de complément de découverte professionnelle représente un volume annuel de 216 heures qui comprennent des visites d'information, des séquences d'observation, voire des stages d'initiation.

**Un lien direct entre la découverte professionnelle et le référentiel du parcours avenir**

## **Nouveau DNB session 2017**

Peuvent se présenter à la série générale ou à la série professionnelle les élèves des classes de troisième qui bénéficient de dispositifs particuliers.